

Trajet 30 Direction est

PASPÉBIAC → COIN-DU BANC

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
PASPÉBIAC			
2604	Tim Hortons	6:30	14:30
2603	Couche-Tard	6:31	14:31
2602	Int. rte 132 / rte St-Pie X	6:32	14:32
2601	Int. rte 132 / 9 ^e Rue	6:34	14:33
HOPE			
2503	269 rte 132	6:36	14:35
2502	371 rte 132	6:38	14:36
2501	432 rte 132	6:40	14:37
HOPE TOWN			
2404	Int. rte 132 / rte McGee	6:41	14:38
2403	213 rte 132	6:42	14:39
2402	287 rte 132	6:44	14:40
2401	Int. rte 132 / ch. du Vieux Moulin	6:46	14:41
SAINT-GODEFOI			
2303	Produits marins (156 rte 132)	6:49	14:43
2302	Dépanneur Thériault	6:50	14:44
2301	36 rte 132	6:51	14:45
SHIGAWAKE			
2203	Int. rte 132 / rue de la Traverse	6:52	14:47
2202	180 rte 132	6:54	14:48
2201	Int. rte 132 / rue Sullivan	6:58	14:53
PORT-DANIEL			
2021	Int. rte 132 / rte Marcil	7:00	14:55
2020	176 rte 132	7:02	14:56
2019	Int. rte 132 / Gérard D. Lévesque	7:02	14:58
2018	Int. rte 132 / rue Bellevue	7:04	14:59
2017	Int. rte 132 / rte de la Pointe	7:05	15:00
2016	Int. rte 132 / rte Castilloux	7:07	15:02
2015	Int. rte 132 / rte Clemville	7:08	15:04
2014	Int. rte 132 / rte de la Gare	7:09	15:06
2013	Restaurant L'Étala	7:10	15:08
2012	Int. rte 132 / rte Capitaine Fournier	7:10	15:10
2011	Int. rte 132 / rte du Lac	7:11	15:12
2010	Int. rte 132 / rte de l'Anse-McInnis	7:12	15:13

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
GASCONS			
2009	Int. rte 132 / rte de la Passerelle	7:15	15:17
2008	Int. rte 132 / rue Morin Nord	7:16	15:18
2007	125 rte 132	7:17	15:19
2006	CLSC	7:18	15:20
2005	Dépanneur (10 rte 132)	7:19	15:21
2004	Marché Doré	7:20	15:22
2003	Int. rte 132 / rte C.ouinard	7:21	15:23
2002	463 A rte 132	7:21	15:24
2001	Int. rte 132 / rte des Cyr	7:22	15:25
NEWPORT			
1931	Int. rte 132 / rte Lévesque	7:25	15:26
1930	Int. rte 132 / rte Castilloux	7:26	15:27
1929	113 rte 132	7:27	15:28
1928	213 rte 132	7:27	15:30
1927	162 rte 132	7:28	15:31
1926	Int. rte 132 / rue Maurice Beaudin	7:29	15:32
1925	Int. rte 132 / rue Lantin	7:29	15:33
1924	Maison l'Anse (316 rte 132)	7:30	15:33
1923	Int. rte 132 / rte Meunier	7:31	15:34
1922	Int. rte 132 / rte Cyr Ouest	7:32	15:34
1921	Int. rte 132 / rte Albert	7:33	15:35
PABOS-MILLS			
1920	Int. rte 132 / rte l'Anse-aux-Canards	7:37	15:36
1919	48 rte 132	7:38	15:38
1918	Int. rte 132 / rte Olsen	7:39	15:40
1917	Int. rte 132 / rte de l'Église	7:40	15:42
1916	Int. rte 132 / rte Smith Lagacé	7:41	15:43
CHANDLER			
1915	Int. rte 132 / ch. du Lac Sept-Iles	7:42	15:44
1914	Int. rte 132 / rue Murray	7:43	15:45
1913	Int. Rte 132 / rue Tardif	7:44	15:46
1961	Min. du Revenu (528 René-Lévesque)	7:45	15:48
1912	Int. René-Lévesque / rue Jaques Cartier	7:45	15:50
1911	Pharmacie Jean coutu	7:46	16:00

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
CHANDLER - suite			
1910	Hôpital (avenue Daignault)	7:46	16:02
1909	CLSC (avenue Daignault)	7:47	16:03
1908	Int. René-Lévesque / avenue Daignault	7:48	16:04
1907	Restaurant Pré-Maré	7:50	16:05
PABOS			
1906	132 rte 132	7:51	16:06
1905	Int. rte 132 / rte des Leblanc	7:52	16:06
1904	Quirion & Fils	7:53	16:07
1903	Ultramar	7:54	16:07
1902	Dépanneur Clermont Duguay	7:55	16:08
1901	Int. rte 132 / rte Hamilton	7:56	16:08
PETIT-PABOS			
1812	Int. rte 132 / rte du Petit Pabos	7:57	16:09
1811	Walter Jones Entreprises	7:58	16:09
1810	344 rte 132	7:59	16:10
GRANDE-RIVIÈRE			
1809	Int. rte 132 / rue des Pionniers	8:00	16:14
1808	Garage Irving	8:01	16:15
1807	Int. rte 132 / rue de la Rivière	8:02	16:16
1806	Dixie Lee	8:03	16:17
1805	Restaurant La Petite Gaspésienne	8:04	16:18
1804	École des Pêches	8:05	16:19
1803	Int. rte 132 / rue Normandie	—	16:19
1802	Int. rte 132 / chemin des Bois	—	16:19
1801	420 rte 132	—	16:20
STE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ			
1747	Int. rte 132 / rue Alex-Marc-Antoine	—	16:25
1746	Int. rte 132 / rte des Cyr	—	16:25
1745	Marché Desbois	—	16:26
1744	Int. rte 132 / rue Centrale	—	16:26
1743	Int. rte 132 / rte du Village	—	16:27
1742	Int. rte 132 / rue Vigneaux	—	16:27
1741	413 rte 132	—	16:28

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
CAP-D'ESPOIR			
1740	Bertelot Meubles	—	16:32
1639	Int. rte 132 / rue de la Montée	—	16:34
1638	Bertelot Service Multi Gaz	—	16:36
1637	Serre Petite Rosée (1409 rte 132)	—	16:36
1636	1355 rte 1321	—	16:36
ANSE-À-BEAUFILS			
1648	Int. rte 132 / rte de la Station	—	16:39
1647	Gare de train de Percé	—	16:40
1646	1066 rte 132	—	16:40
1644	Int. rte 132 / rte de l'Anse-à-Beaufils	—	16:41
1642	Resto de l'Anse (int. 132 / Lemieux)	—	16:42
PERCÉ			
1670	810 rte 132	—	16:44*
1668	Int. rte 132 / rte Bilodeau	—	16:45*
1666	510 rte 132	—	16:46*
1664	Belvédère Côte surprise	—	16:47*
1662	Boutique le Macareux	—	16:49*
1660	Restaurant La table à Roland	—	16:50*
1658	Int. rte 132 / rte de l'Église	—	16:51*
1656	Int. rte 132 / rue Ste-Anne	—	16:52*
1654	64 rte 132	—	16:54*
1652	Pic de l'Aurore	—	16:55*
COIN-DU-BANC			
1623	115 rte 132	—	—
1622	216 rte 132 (Canne-de-Roches)	—	—
1621	Auberge le Coin du Banc	—	16:58 *
1620	Int. rte 132 / chemin Lemieux	—	17:00 *

Réservez votre place en appelant au **1 877 521-0841**.

Plus de trajets pourraient vous être proposés.

Téléphonez pour en savoir davantage.



LÉGENDE:

* = Arrêt sur réservation seulement

Le transport collectif, j'embarque!

Horaires du trajet

30

PASPÉBIAC
HOPE
HOPE TOWN
SAINT-GODEFROI
SHIGAWAKE
PORT-DANIEL
GASCONS
NEWPORT
PABOS-MILLS
CHANDLER
GRANDE-RIVIÈRE
PERCÉ
COIN-DU-BANC



monregim.net

1 877 521-0841

VOYAGEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ À BORD DU TRANSPORT COLLECTIF

- Pour votre sécurité, demeurez assis jusqu'à ce que l'autobus soit immobilisé.
- Il est interdit de boire, manger ou fumer dans les autobus.
- Soyez respectueux envers le chauffeur et les passagers.
- Les animaux ne sont pas admis dans les autobus, sauf les chiens-guides des personnes malvoyantes.
- Les bagages doivent tenir sur vos genoux ou sous le siège.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Pour les groupes d'enfants, il faut compter au moins 1 adulte accompagnateur pour 3 enfants.
- Les personnes accompagnées de bébés peuvent apporter leur poussette à bord et voyager avec leur bébé sur leurs genoux.
- Les transferts à l'intérieur d'un même secteur peuvent se faire en ne payant qu'une seule fois (c'est-à-dire avec un seul billet). Par contre, les transferts entre secteurs différents nécessitent de repayer à l'entrée dans l'autobus.

OBJETS PERDUS OU VOLÉS

- Ni le Régim ni le personnel, dont les chauffeurs, ne sont responsables des objets perdus ou volés.
- Pour un objet perdu, renseignez-vous à votre point de service.

ANNULATION DES SERVICES

- Les intempéries ou tout autre cas de force majeure peuvent entraîner l'annulation du service, son retard, sa modification, sur tout le réseau ou sur une partie de celui-ci.
- Toute modification sera annoncée dès que possible sur les ondes des radios locales et sur le site Web du Régim à l'adresse suivante : www.monregim.net. Vous pouvez également obtenir de l'information en tout temps à votre point de service.
- Le Régim n'est aucunement responsable des inconforts causés par de telles situations.

JOURS FÉRIÉS

Sauf avis contraire, il n'y a pas de service les jours suivants :

- Jour de l'An, 1^{er} et 2 janvier
- Lundi de Pâques
- Journée nationale des patriotes, le lundi qui précède le 25 mai
- Fête nationale des Québécois, 24 juin
- Fête du Canada, 1^{er} juillet
- Fête du Travail, 1^{er} lundi de septembre
- L'Action de grâce, 2^e lundi d'octobre
- Noël, 25 et 26 décembre

COMMENTAIRES, SUGGESTIONS ET PLAINTES

- Afin d'améliorer les services, vous êtes invités à nous faire part de vos commentaires, plaintes et suggestions en remplissant le formulaire prévu à cette fin au www.monregim.net ainsi que dans les points de service.

COMMENT PAYER ?

- À l'embarquement, vous devez déposer votre billet, ou le montant exact, dans la boîte de perception.

Trajet régulier	> 2,50 \$ par billet ; les billets sont vendus en carnet de 10 pour 25 \$ > 3 \$ en argent comptant et monnaie exacte > Gratuit pour les 0 – 5 ans	Heures fixes des trajets
Trajet à la demande (composez le 1 877 521-0841 pour déterminer avec votre point de service d'un arrangement pour votre transport)	> Tarifs spéciaux selon la distance et la disponibilité	Horaire selon les arrangements et les trajets à partir des aires d'attente

- Les tarifs sont valables pour un aller seulement.
- Le chauffeur n'est pas autorisé à faire crédit, à vendre des billets à l'unité ou à remettre de la monnaie.
- Vous pouvez vous procurer des carnets de billets dans les points de service ainsi qu'auprès des chauffeurs du Régim.

SECTEUR DU ROCHER-PERCÉ

Transport des Anses

418 689-4144

129, boulevard René-Lévesque Ouest, C.P. 429, Chandler (Québec) G0C 2H0

Horaires en date du 28 novembre 2011

Afin de mieux répondre aux besoins de tous les usagers, les horaires et trajets sont susceptibles d'être modifiés. Veuillez vous assurer de consulter la dernière mise à jour de l'horaire, disponible au www.monregim.net. Notez que la dernière version à jour est toujours celle publiée sur ce site Web.

RÉSERVEZ VOTRE PLACE !

- Pour assurer la qualité de notre service, vous devez réserver votre place à bord de l'autobus la veille de votre déplacement. Vous pouvez réserver plusieurs déplacements en une seule fois.
- Lors de votre première réservation, vous devez vous inscrire au Régim. Les renseignements que vous nous fournirez, et qui resteront confidentiels, nous permettront d'améliorer la qualité de nos services. Vous pouvez toutefois utiliser le transport collectif sans être inscrit.
- Pour réserver et vous inscrire, composez le 1 877 521-0841 entre 08 h 30 et 16 h 00, du lundi au vendredi.

VOUS AVEZ OUBLIÉ DE RÉSERVER ?

- Sans réservation, le Régim ne peut pas vous garantir une place.
- Sans réservation, vous pouvez utiliser le réseau de transport collectif, à la condition qu'il y ait un siège libre dans l'autobus.

CONTACTEZ-NOUS SANS FAUTE POUR ANNULER UNE RÉSERVATION

- Vous avez réservé une place, mais n'utiliserez pas le service ? Contactez-nous le plus rapidement possible pour annuler votre réservation.
- Le Régim peut exiger le paiement des déplacements réservés et non utilisés si vous cumulez trop d'annulations non signalées. Les retards aux aires d'attente sont considérés comme des annulations non signalées.

ATTENDEZ L'AUTOBUS AUX AIRES PRÉVUES

- Vous devez vous y présenter 5 minutes d'avance.
- Placez-vous en file et laissez les passagers sortir de l'autobus avant d'y monter.
- Pour des questions de sécurité et de ponctualité du service, le chauffeur n'est pas autorisé à faire monter ou descendre des passagers ailleurs qu'aux aires d'attente.
- En Gaspésie, vous pouvez vous procurer des carnets de billets dans les points de service ainsi qu'auprès des chauffeurs du Régim.
- Aux Îles-de-la-Madeleine, vous pouvez vous procurer les carnets de billets dans les Caisses populaires Desjardins ainsi qu'au point de service du Régim.

trajet 30



Trajet 30 Direction ouest COIN-DU BANC → PASPÉBIAC

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
COIN-DU-BANC			
1620	Int. rte 132 / chemin Lemieux	7:00 *	—
1621	Auberge le Coin du Banc	7:01 *	—
1622	216 rte 132 (Canne-de-Roches)	—	—
1623	115 rte 132	—	—
PERCÉ			
1652	Pic de l'Aurore	7:07*	—
1654	64 rte 132	7:08*	—
1656	Int. rte 132 / rue Ste-Anne	7:10*	—
1658	Int. rte 132 / rte de l'Église	7:11*	—
1660	Restaurant La table à Roland	7:11*	—
1662	Boutique le Macareux	7:11*	—
1664	Belvédère Côte surprise	7:13*	—
1666	510 rte 132	7:14*	—
1668	Int. rte 132 / rte Bilodeau	7:15*	—
1670	810 rte 132	7:16*	—
ANSE-À-BEAUFILS			
1642	Resto de l'Anse (int. 132 / Lemieux)	7:18	—
1644	Int. rte 132 / rte de l'Anse-à-Beaufils	7:19	—
1646	1066 rte 132	7:20	—
1647	Gare de train de Percé	7:20	—
1648	Int. rte 132 / rte de la Station	7:21	—
CAP-D'ESPOIR			
1636	1355 rte 1321	7:24	—
1637	Serre Petite Rosée (1409 rte 132)	7:24	—
1638	Bertelot Service Multi Gaz	7:24	—
1639	Int. rte 132 / rue de la Montée	7:26	—
1740	Berthelot Meubles	7:28	—
STE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ			
1741	413 rte 132	7:32	—
1742	Int. rte 132 / rue Vigneaux	7:33	—
1743	Int. rte 132 / rte du Village	7:33	—
1744	Int. rte 132 / rue Centrale	7:34	—
1745	Marché Desbois	7:34	—
1746	Int. rte 132 / rte des Cyr	7:35	—
1747	Int. rte 132 / rue Alex-Marc-Antoine	7:35	—

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
GRANDE-RIVIÈRE			
1801	420 rte 132	7:40	—
1802	Int. rte 132 / c:emin des Bois	7:41	—
1803	Int. rte 132 / rue Normandie	7:41	—
1804	École des Pêches	7:42	16:00
1805	Restaurant La Petite Gaspésienne	7:42	16:01
1806	Dixie Lee	7:43	16:02
1807	Int. rte 132 / rue de la Rivière	7:44	16:03
1808	Garage Irving	7:45	16:04
1809	Int. rte 132 / rue des Pionniers	7:46	16:05
PETIT-PABOS			
1810	344 rte 132	7:50	16:07
1811	Walter Jones Entreprises	7:51	16:08
1812	Int. rte 132 / rte du Petit Pabos	7:51	16:09
PABOS			
1901	Int. rte 132 / rte :amilton	7:52	16:10
1902	Dépanneur Clermont Duguay	7:52	16:11
1903	Ultramar	7:53	16:12
1904	Quirion & Fils	7:53	16:13
1905	Int. rte 132 / rte des Leblanc	7:54	16:14
1906	132 rte 132	7:54	16:15
CHANDLER			
1907	Restaurant Pré-Maré	7:55	16:16
1908	Int. René-Lévesque / avenue Daignault	7:56	16:16
1909	CLSC (avenue Daignault)	7:57	16:17
1910	Hôpital (avenue Daignault)	7:58	16:18
1911	Pharmacie Jean coutu	8:00	16:19
1912	Int. René-Lévesque / rue Jaques Cartier	8:30	16:21
1961	Min. du Revenu (528 René-Lévesque)	8:31	16:21
1913	Int. Rte 132 / rue Tardif	8:32	16:22
1914	Int. rte 132 / rue Murray	8:33	16:22
1915	Int. rte 132 / ch. du Lac Sept-Iles	8:34	16:23

LÉGENDE:

* = Arrêt sur réservation seulement

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
PABOS-MILLS			
1916	Int. rte 132 / rte Smith Lagacé	8:35	16:24
1917	Int. rte 132 / rte de l'Église	8:36	16:25
1918	Int. rte 132 / rte Olsen	8:37	16:25
1919	48 rte 132	8:38	16:26
1920	Int. rte 132 / rte l'Anse-aux-Canards	8:39	16:28
NEWPORT			
1921	Int. rte 132 / rte Albert	8:40	16:30
1922	Int. rte 132 / rte Cyr Ouest	8:41	16:31
1923	Int. rte 132 / rte Meunier	8:42	16:31
1924	Maison l'Anse (316 rte 132)	8:43	16:32
1925	Int. rte 132 / rue Lantin	8:44	16:32
1926	Int. rte 132 / rue Maurice Beaudin	8:45	16:33
1927	162 rte 132	8:46	16:34
1928	213 rte 132	8:47	16:35
1929	113 rte 132	8:48	16:35
1930	Int. rte 132 / rte Castilloux	8:49	16:36
1931	Int. rte 132 / rte Lévesque	8:50	16:37
GASCONS			
2001	Int. rte 132 / rte des Cyr	8:52	16:38
2002	463 A rte 132	8:53	16:38
2003	Int. rte 132 / rte Couinard	8:54	16:40
2004	Marc-é Doré	8:55	16:41
2005	Dépanneur (10 rte 132)	8:56	16:42
2006	CLSC	8:57	16:43
2007	125 rte 132	8:58	16:44
2008	Int. rte 132 / rue Morin Nord	8:59	16:45
2009	Int. rte 132 / rte de la Passerelle	9:00	16:46
PORT-DANIEL			
2010	Int. rte 132 / rte de l'Anse-Mclnnis	9:05	16:47
2011	Int. rte 132 / rte du Lac	9:06	16:48
2012	Int. rte 132 / rte Capitaine Fournier	9:08	16:48
2013	Restaurant L'Étala	9:10	16:49
2014	Int. rte 132 / rte de la Gare	9:12	16:51
2015	Int. rte 132 / rte Clemville	9:14	16:52
2016	Int. rte 132 / rte Castilloux	9:16	16:53

PASSAGE DE L'AUTOBUS

ARRÊT	REPÈRE	DU LUNDI AU VENDREDI	
PORT-DANIEL (SUITE)			
2017	Int. rte 132 / rte de la Pointe	9:18	16:54
2018	Int. rte 132 / rue Bellevue	9:20	16:55
2019	Int. rte 132 / Gérard D. Lévesque	9:22	16:56
2020	176 rte 132	9:24	16:57
2021	Int. rte 132 / rte Marcil	9:26	16:58
SHIGAWAKE			
2201	Int. rte 132 / rue Sullivan	9:30	16:59
2202	180 rte 132	9:35	17:00
2203	Int. rte 132 / rue de la Traverse	9:37	17:00
SAINT-GODEFOI			
2301	36 rte 132	9:38	17:01
2302	Dépanneur Thériault	9:40	17:01
2303	Produits marins (156 rte 132)	9:41	17:02
HOPE TOWN			
2401	Int. rte 132 / ch. du Vieux Moulin	9:44	17:03
2402	287 rte 132	9:46	17:04
2403	213 rte 132	9:48	17:04
2404	Int. rte 132 / rte McGee	9:49	17:05
HOPE			
2501	432 rte 132	9:50	17:06
2502	371 rte 132	9:51	17:06
2503	269 rte 132	9:52	17:07
PASPÉBIAC			
2601	Int. rte 132 / 9e Rue	9:56	17:08
2602	Int. rte 132 / rte St-Pie X	9:58	17:08
2603	Couche-Tard	9:59	17:09
2604	Tim Hortons	10:00	17:10

Réservez votre place en appelant au **1 877 521-0841**.

Plus de trajets pourraient vous être proposés.

Téléphonez pour en savoir davantage.



Le transport collectif, j'embarque!

Horaires du trajet

30

COIN-DU-BANC

PERCÉ

GRANDE-RIVIÈRE

CHANDLER

PABOS-MILLS

NEWPORT

GASCONS

PORT-DANIEL

SHIGAWAKE

SAINT-GODEFROI

HOPE TOWN

HOPE

PASPÉBIAC


monregim.net

1 877 521-0841

VOYAGEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ À BORD DU TRANSPORT COLLECTIF

- Pour votre sécurité, demeurez assis jusqu'à ce que l'autobus soit immobilisé.
- Il est interdit de boire, manger ou fumer dans les autobus.
- Soyez respectueux envers le chauffeur et les passagers.
- Les animaux ne sont pas admis dans les autobus, sauf les chiens-guides des personnes malvoyantes.
- Les bagages doivent tenir sur vos genoux ou sous le siège.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Pour les groupes d'enfants, il faut compter au moins 1 adulte accompagnateur pour 3 enfants.
- Les personnes accompagnées de bébés peuvent apporter leur poussette à bord et voyager avec leur bébé sur leurs genoux.
- Les transferts à l'intérieur d'un même secteur peuvent se faire en ne payant qu'une seule fois (c'est-à-dire avec un seul billet). Par contre, les transferts entre secteurs différents nécessitent de repayer à l'entrée dans l'autobus.

OBJETS PERDUS OU VOLÉS

- Ni le RéGiM ni le personnel, dont les chauffeurs, ne sont responsables des objets perdus ou volés.
- Pour un objet perdu, renseignez-vous à votre point de service.

ANNULATION DES SERVICES

- Les intempéries ou tout autre cas de force majeure peuvent entraîner l'annulation du service, son retard, sa modification, sur tout le réseau ou sur une partie de celui-ci.
- Toute modification sera annoncée dès que possible sur les ondes des radios locales et sur le site Web du RéGiM à l'adresse suivante : www.monregim.net. Vous pouvez également obtenir de l'information en tout temps à votre point de service.
- Le RéGiM n'est aucunement responsable des inconforts causés par de telles situations.

JOURS FÉRIÉS

Sauf avis contraire, il n'y a pas de service les jours suivants :

- Jour de l'An, 1^{er} et 2 janvier
- Lundi de Pâques
- Journée nationale des patriotes, le lundi qui précède le 25 mai
- Fête nationale des Québécois, 24 juin
- Fête du Canada, 1^{er} juillet
- Fête du Travail, 1^{er} lundi de septembre
- L'Action de grâce, 2^e lundi d'octobre
- Noël, 25 et 26 décembre

COMMENTAIRES, SUGGESTIONS ET PLAINTES

- Afin d'améliorer les services, vous êtes invités à nous faire part de vos commentaires, plaintes et suggestions en remplissant le formulaire prévu à cette fin au www.monregim.net ainsi que dans les points de service.

COMMENT PAYER ?

- À l'embarquement, vous devez déposer votre billet, ou le montant exact, dans la boîte de perception.

Trajet régulier	> 2,50 \$ par billet ; les billets sont vendus en carnet de 10 pour 25 \$ > 3 \$ en argent comptant et monnaie exacte > Gratuit pour les 0 – 5 ans	Heures fixes des trajets
Trajet à la demande (composez le 1 877 521-0841 pour déterminer avec votre point de service d'un arrangement pour votre transport)	> Tarifs spéciaux selon la distance et la disponibilité	Horaire selon les arrangements et les trajets à partir des aires d'attente

- Les tarifs sont valables pour un aller seulement.
- Le chauffeur n'est pas autorisé à faire crédit, à vendre des billets à l'unité ou à remettre de la monnaie.
- Vous pouvez vous procurer des carnets de billets dans les points de service ainsi qu'auprès des chauffeurs du RéGiM.

SECTEUR DU ROCHER-PERCÉ

Transport des Anses

418 689-4144

129, boulevard René-Lévesque Ouest, C.P. 429, Chandler (Québec) G0C 2H0

Horaires en date du 28 novembre 2011

Afin de mieux répondre aux besoins de tous les usagers, les horaires et trajets sont susceptibles d'être modifiés. Veuillez vous assurer de consulter la dernière mise à jour de l'horaire, disponible au www.monregim.net. Notez que la dernière version à jour est toujours celle publiée sur ce site Web.

RÉSERVEZ VOTRE PLACE !

- Pour assurer la qualité de notre service, vous devez réserver votre place à bord de l'autobus la veille de votre déplacement. Vous pouvez réserver plusieurs déplacements en une seule fois.
- Lors de votre première réservation, vous devez vous inscrire au RéGiM. Les renseignements que vous nous fournirez, et qui resteront confidentiels, nous permettront d'améliorer la qualité de nos services. Vous pouvez toutefois utiliser le transport collectif sans être inscrit.
- Pour réserver et vous inscrire, composez le 1 877 521-0841 entre 08 h 30 et 16 h 00, du lundi au vendredi.

VOUS AVEZ OUBLIÉ DE RÉSERVER ?

- Sans réservation, le RéGiM ne peut pas vous garantir une place.
- Sans réservation, vous pouvez utiliser le réseau de transport collectif, à la condition qu'il y ait un siège libre dans l'autobus.

CONTACTEZ-NOUS SANS FAUTE POUR ANNULER UNE RÉSERVATION

- Vous avez réservé une place, mais n'utiliserez pas le service ? Contactez-nous le plus rapidement possible pour annuler votre réservation.
- Le RéGiM peut exiger le paiement des déplacements réservés et non utilisés si vous cumulez trop d'annulations non signalées. Les retards aux aires d'attente sont considérés comme des annulations non signalées.

ATTENDEZ L'AUTOBUS AUX AIRES PRÉVUES

- Vous devez vous y présenter 5 minutes d'avance.
- Placez-vous en file et laissez les passagers sortir de l'autobus avant d'y monter.
- Pour des questions de sécurité et de ponctualité du service, le chauffeur n'est pas autorisé à faire monter ou descendre des passagers ailleurs qu'aux aires d'attente.
- En Gaspésie, vous pouvez vous procurer des carnets de billets dans les points de service ainsi qu'auprès des chauffeurs du RéGiM.
- Aux Îles-de-la-Madeleine, vous pouvez vous procurer les carnets de billets dans les Caisses populaires Desjardins ainsi qu'au point de service du RéGiM.

trajet 30

